



3. CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.0 CONTRAINTES GLOBALES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSITION N° :
APPROBATION :
RÉVISION :

La direction générale n'initie, n'autorise ou ne tolère aucune pratique, activité, décision ou situation illégale, imprudente ou contraire aux politiques du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN), aux principes d'éthique professionnelle et aux normes généralement reconnues dans le domaine des affaires.

La direction générale ne met pas en péril la crédibilité financière ou l'image corporative du CSCN, particulièrement d'une manière qui peut nuire à la réalisation de sa mission.

De plus, la direction générale ne néglige pas d'actualiser la mission et la vision qui ont été adoptées par le Conseil élu, soit :

Vision : Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

Mission : Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.